

*Les élevages de porcs  
en France métropolitaine en 2010*

Télécharger les données au format tableur

# 11 500 élevages porcins détiennent la quasi-totalité du cheptel national

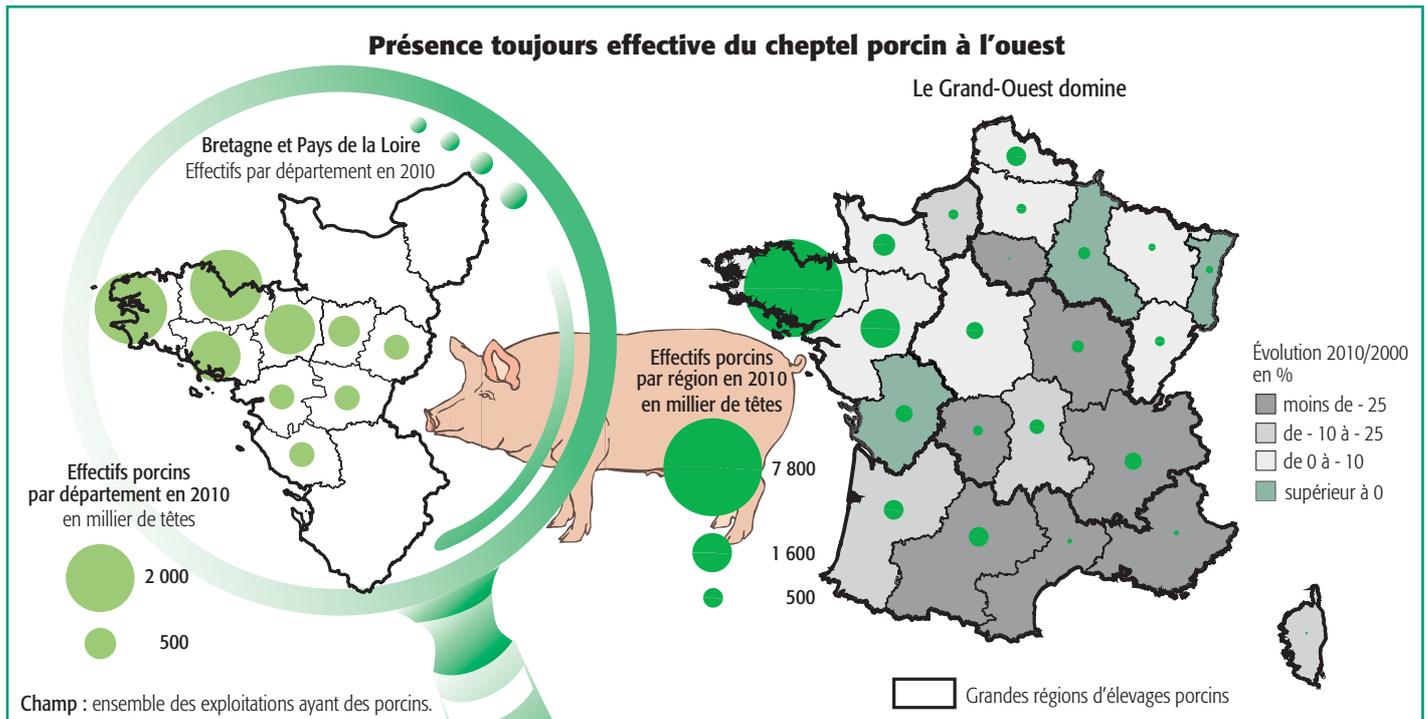
En 2010, la France métropolitaine compte 22 300 exploitations qui élèvent des porcs, contre 59 500 en 2000. Mais 99 % de la production est réalisée par 11 500 élevages qui détiennent plus de 100 porcs ou 20 truies. La moitié des exploitations s'inscrit dans le modèle naisseur-engraisseur.

En 2010, la France métropolitaine compte 13,8 millions de porcs parmi lesquels 1,1 million de truies. En dix ans, elle a perdu 1 million de porcs dont 300 000 truies. Les effectifs de porcs diminuent dans toutes les régions sauf en Poitou-Charentes, Champagne-Ardenne et Alsace. Les effectifs dans les régions historiques de production porcine comme Midi-Pyrénées et l'Aquitaine s'effondrent. S'agissant des seules truies, l'effectif est partout en recul et en particulier dans ces deux régions. Le Grand-Ouest détient 77 % du

cheptel porcine du pays, avec en tête, la Bretagne (57 %) et les Pays de la Loire (12 %). Entre 2000 et 2010, cette zone de production a mieux résisté à l'érosion de son cheptel : celui de Poitou-Charentes a augmenté de 3,3 % et, pour les quatre autres régions du Grand-Ouest, les effectifs porcins ont diminué de 4 % à 6 %.

**En dix ans, deux tiers des exploitations porcines ont disparu**

En 2010, la France métropolitaine compte 22 300 exploitations >



Source : SSP - Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

## Pour en savoir plus...

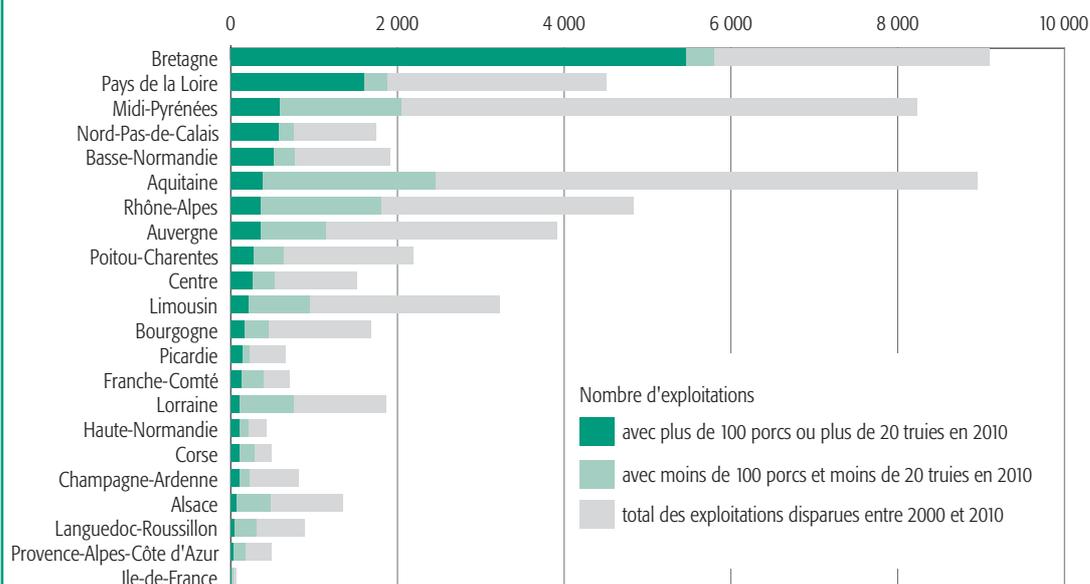
■ « Les élevages de porcs se restructurent », Agreste Primeur n° 253, décembre 2010

■ « La gestion des effluents dans les élevages porcins », Agreste Primeur n° 248, septembre 2010

■ « Les exploitations porcines aux normes européennes », Agreste Primeur n° 241, mai 2010

Consultez les sites Internet de l'Ifip - Institut du porc : [www.ifip.asso.fr](http://www.ifip.asso.fr) et du SSP : [www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

## Baisse du nombre d'exploitations ayant des porcins dans toutes les régions

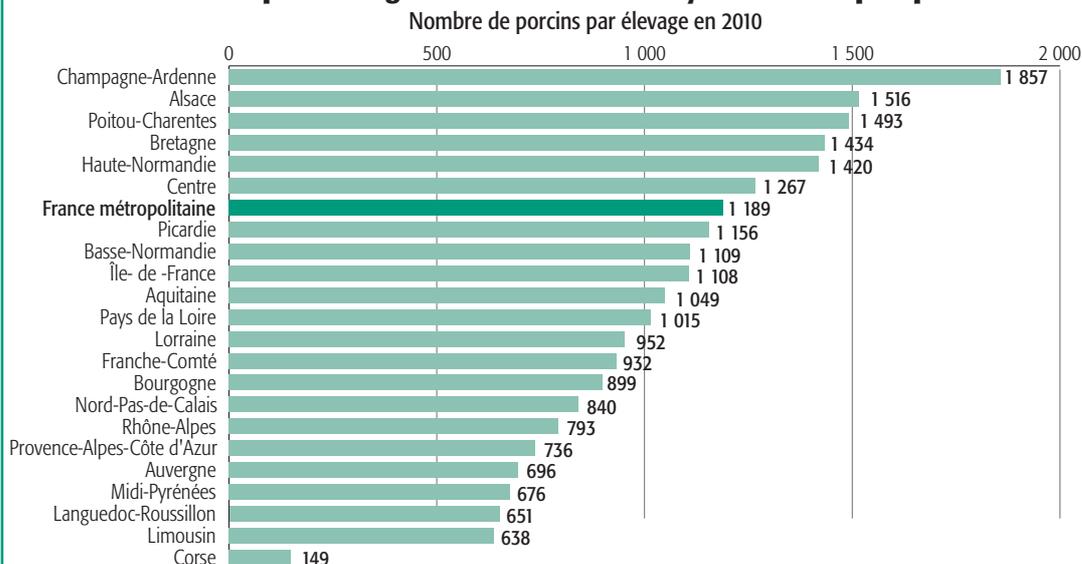


**Note de lecture :** en 2010, la Bretagne compte moins de 6 000 exploitations, elle en comptait plus de 9 000 en 2000 soit une diminution de 3 000 unités. Sur les 6 000 exploitations de Bretagne ayant des porcs, 5 500 ont plus de 100 porcs ou 20 truies et 340 moins de 100 porcs et moins de 20 truies. Les régions sont classées par ordre décroissant du nombre d'exploitations de plus de 100 porcs ou plus de 20 truies en 2010.

Source : SSP – Agreste – Recensements agricoles 2000 et 2010

➤ élevant des porcs, deux tiers de moins qu'il y a dix ans. La taille moyenne des ateliers porcins a été multipliée par 2,5 sur la période pour atteindre 620 porcs. Cela traduit avant tout la disparition des très nombreux petits ateliers. En 2000, la France métropolitaine comptait 42 800 élevages de moins de 100 porcs et moins de 20 truies (5 porcs en moyenne) qui représentaient 72 % des exploitations porcines et moins de 2 % du cheptel du pays ; en 2010, il en reste 10 700, d'une taille moyenne de 9 porcs, qui représentent 48 % des exploitations mais moins de 1 % du cheptel porcine du pays. Un tiers d'entre elles sont situées en Aquitaine et Midi-Pyrénées. À l'échelle nationale, 14 % des élevages de moins de 100 porcs ➤

## Grandes disparités régionales de la taille moyenne du cheptel porcine



**Note de lecture :** en 2010, en Bretagne, l'effectif moyen des exploitations porcines de plus de 100 porcs ou 20 truies est de 1 434 porcs par exploitation.  
**Champ :** exploitations de plus de 100 porcs ou de 20 truies.

Source : SSP – Agreste – Recensement agricole 2010

> et moins de 20 truies ont des truies (4 truies en moyenne) contre 55 % des élevages de plus de 100 porcs ou 20 truies (175 truies en moyenne).

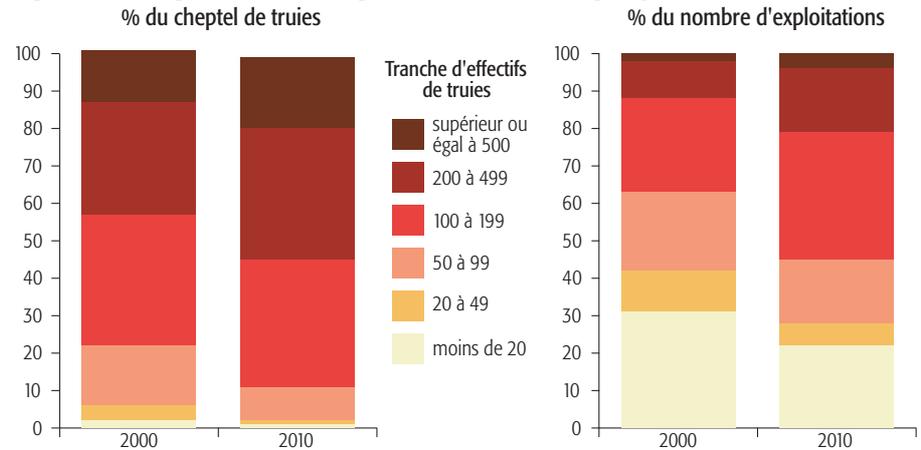
### Les élevages de plus de 100 porcs ou de 20 truies détiennent l'essentiel du cheptel national

En 2010 comme en 2000, l'essentiel des porcs sont détenus par des élevages de plus de 100 porcs ou plus de 20 truies : 11 500 en 2010, d'une taille moyenne de 1 200 porcs, contre 16 800 élevages d'une taille moyenne de 900 porcs en 2000. Les différences régionales de tailles d'élevage sont importantes : de 1 860 porcs par élevage (de plus de 100 porcs ou 20 truies) en Champagne-Ardenne, à 1 400 en Bretagne, 650 en Limousin et 150 en Corse.

### 5 700 élevages détiennent 98 % des truies du pays

Sur les 22 300 exploitations porcines métropolitaines, 7 900 (soit 35 %) détiennent des truies. Leur nombre a reculé de 45 % en dix ans, et même de l'ordre de 60 % pour les élevages de moins de 100 truies. À l'opposé, le nombre d'élevages de plus de 500 truies est passé de 250 en 2000 avec 14 % du cheptel de truies, à 280 en 2010 avec 19 % des truies, pour une taille moyenne quasi inchangée (770-790 truies par élevage). En fait, 98 % du cheptel reproducteur en 2010 (95 % en 2000) est détenu par 5 700 élevages de plus de 50 truies (8 400 élevages en 2000), d'une taille moyenne de 190 truies (160 truies en 2000). La répartition géographique de ces élevages reflète celle du cheptel : ils sont situés dans le Grand-Ouest à 75 %, avec des tailles moyennes allant de 170 truies en Pays de la Loire à 220 en Poitou-Charentes. En revanche, un tiers des élevages de plus de 500 truies sont situés en dehors du Grand-Ouest : 12 % dans le Nord-Est

## La part des exploitations de plus de 200 truies progresse entre 2000 et 2010



**Note de lecture :** en 2010, les exploitations détenant plus de 200 truies représentent 21 % des exploitations avec truies pour 55 % du cheptel de truies. En 2000, elles représentaient 12 % des exploitations pour 44 % des truies.  
**Champ :** ensemble des exploitations ayant des truies.

Source : SSP – Agreste – Recensements agricoles 2000 et 2010

### Maternités associatives (ou collectives) : un modèle d'élevage qui répond à des besoins

■ Une maternité collective est une société (souvent une SCEA) qui produit (sur un seul site) des porcelets (jusqu'au sevrage, en général) pour le compte de ses associés qui les engraisent sur leur propre exploitation. La délégation du naissage au sein d'une telle organisation est la solution à plusieurs problèmes, parfois simultanés, que rencontrent les producteurs de porcs : le travail (manque de main-d'œuvre, aspiration à changer les habitudes de travail), l'obligation d'adopter la conduite en groupe des gestantes (investir à plusieurs), l'environnement (éviter de traiter en réduisant le cheptel sur un site), la transmission (un atelier de post-sevrage engraissement et des parts dans la maternité) et l'approvisionnement en porcelets (leur

vocation initiale). Dans les régions où naissage et engraissement sont traditionnellement séparés (comme le Centre), la disparition des naisseurs pousse en effet les engraisseurs et la filière à assurer l'approvisionnement en porcelets (quantité et qualité) en investissant dans des naisseurs collectifs, améliorant de surcroît le sanitaire (origine unique des porcelets).

■ L'externalisation du naissage offre aux éleveurs l'opportunité d'accroître leur capacité d'engraisement et d'améliorer leurs performances (réaménagement des bâtiments, main-d'œuvre spécialisée) et leur qualité de vie (temps libre).

(700 truies par élevage en moyenne) et 22 % dans le Centre et le Sud (900 truies par élevage) où le modèle des maternités associatives est bien implanté.

### Les naisseurs-engraisateurs détiennent 85 % des truies et 66 % des porcs à l'engraisement

Selon leur activité dominante, les élevages se répartissent entre les naisseurs-engraisateurs (50 % du total), les engraisateurs (43 % généralement sans le post-sevrage) et les naisseurs (6 %, avec ou sans le post-sevrage). En termes de cheptel, les naisseurs-engraisateurs dominent largement : ils détiennent 85 % des

truies, mais seulement 66 % des porcs à l'engraisement, une partie de leurs porcelets étant engraisés à façon par les engraisateurs. Au cours des dix dernières années, la répartition des cheptels de truies et de porcs à l'engraisement, entre naisseurs-engraisateurs, naisseurs et engraisateurs reste inchangée. En revanche, le nombre d'élevages naisseurs a été divisé par quatre et leur taille moyenne multipliée par trois en dix ans. Ces naisseurs sont de plus en plus souvent des maternités associatives détenues par des post-sevrageurs engraisateurs, ce qui se traduit par la croissance importante de leur taille moyenne.

50 % des exploitations porcines sont naisseurs-engraisseurs				
Type d'élevage	Exploitations ayant des porcs en %	Type de cheptels		Taille moyenne des élevages en 2011
		Truies	Porcs à l'engraissement	
Naisseur-engraisseur	50,4	85,2	66,4	152 truies
Naisseur avec vente au sevrage	3,3	7,4	0,1	200 truies
Naisseur avec vente après post-sevrage	2,1	5,9	0,3	257 truies
Post-sevreur et engraisseur	13,5	1,1	12,8	598 porcs à l'engraissement
Engraisseur seul	29,8	0,4	20,2	430 porcs à l'engraissement
Post-sevreur seul	0,8	0,0	0,0	505 porcelets
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	

Champ : France métropolitaine.

Source : SSP – Agreste – Enquête cheptel novembre 2011

### > Lien au sol : en moyenne, 83 hectares de SAU dont 55 % en grandes cultures

Les exploitations porcines de plus de 100 porcs ou 20 truies, ayant de la surface agricole utilisée (SAU), en exploitent 83 hectares en moyenne en 2010, dont 55 % en céréales et oléoprotéagineux (COP). En 2000, elles exploitaient 66 hectares en moyenne dont 45 % en COP. Le foncier disponible varie entre régions : 70 hectares de SAU (dont 60 % en COP) pour 1 400 porcs en moyenne dans une exploitation de plus de 100 porcs ou 20 truies en Bretagne (5 ares par porc), 94 hectares (dont 55 % en COP) pour 950 porcs en Pays de la Loire (10 ares par porc) et 153 hectares (dont 70 % en COP) en Champagne-Ardenne (12 ares par porc).

### Plus de 70 % des grandes exploitations porcines sont en société

Plus de 70 % des exploitations de plus de 100 porcs ou 20 truies ont un statut sociétaire en 2010, une part en augmentation par rapport à 2000 (50 %). Ces exploitations optent pour l'EARL (38 % des cas, 39 % du

cheptel), le Gaec (21 % des cas, 19 % du cheptel), la SCEA (9 % des cas, 16 % du cheptel) ou la société commerciale (3 % des cas, 6 % du cheptel). Les petits ateliers porcins sont, pour leur part, dans des exploitations majoritairement individuelles (72 % des cas, 62 % des porcs).

### Cas des exploitations porcines sans aucune SAU

■ Sur les 11 500 exploitations de plus de 100 porcs ou 20 truies, 1 130 ne déclarent pas de SAU lors du recensement agricole. D'une taille très supérieure à la moyenne (1 800 porcs ou 310 truies par exploitation en moyenne), ces exploitations concentrent 15 % du cheptel national. Si certaines d'entre elles peuvent être réellement hors-sol, cette situation reflèterait davantage, selon

l'Institut du porc, la séparation juridique (et non fonctionnelle) de l'élevage et des cultures dans des sociétés différentes. Au recensement agricole de 2000, sur les 16 800 exploitations de plus de 100 porcs ou 20 truies, 860, d'une taille moyenne de 1 600 porcs ou 320 truies, n'avaient aucun hectare de SAU ; elles concentraient 9 % du cheptel national.

Les formes sociétaires dominent dans les exploitations porcines de 100 porcs et plus ou de 20 truies et plus								
	Année	Exploitation individuelle	EARL	GAEC (hors laitier)	Autres sociétés civiles (SCEA...)	Société commerciale	Autres	Total
Exploitations	2010	29	38	21	9	3	1	11,5
	2000	48	24	21	5	2	1	16,8
Cheptel porcin	2010	18	39	19	16	8	0	13 724
	2000	32	28	24	11	5	1	14 659
nombre de têtes par exploitation								
Porcins/ exploitation	2010	720	1 230	1 100	2 200	2 900	760	1 200
	2000	580	1 030	980	2 020	2 430	740	870

Source : SSP – Agreste – Recensements agricoles 2000 et 2010

## > La moitié des chefs d'exploitation a suivi une formation secondaire longue ou supérieure

Le niveau de formation des chefs d'exploitation a augmenté entre les deux recensements. La moitié d'entre eux, détenant 60 % des porcs, a suivi une formation secondaire longue ou supérieure en 2010 contre 37 %, détenant 47 % des porcs, en 2000. Les éleveurs les mieux formés ont les élevages les plus grands. On compte entre 85 et 100 truies en moyenne dans les exploitations dont le chef a une formation inférieure au BEPA, 130 truies lorsqu'il a le BEPA, 150-200 truies lorsqu'il a au moins le BAC et 220 lorsqu'il est ingénieur ou plus.

## Augmentation d'un tiers de la productivité du travail depuis 2000

En 2010, 27 000 équivalents temps plein (ETP) dont 28 % de salariés travaillent en métropole dans les 11 500 exploitations porcines de plus de 100 porcs ou 20 truies, soient en moyenne 2,3 ETP par exploitation. En 2000, on dénombrait 38 400 ETP dont 20 % de salariés dans les 16 800 exploitations porcines de plus de 100 porcs ou 20 truies, soit également 2,3 ETP par exploitation. La productivité globale apparente du travail est de 510 porcs/ETP en 2010, en augmentation de 33 % par rapport à 2000.

## En 2010, l'âge moyen des éleveurs de porcs est de 48 ans

Il est de 46 ans en moyenne pour les éleveurs détenant plus de 100 porcs ou 20 truies, en nette augmentation (42 ans en 2000) et de 50 ans pour les éleveurs détenant moins de 100 porcs et moins de 20 truies (49 ans en 2000). Peu de « jeunes » sont entrés dans cette production ces dix dernières années : un chef d'exploitation

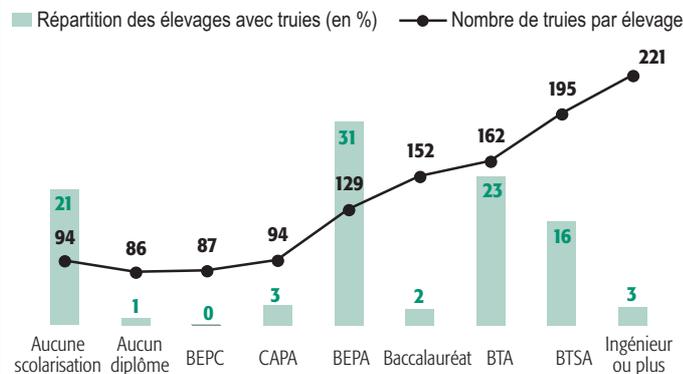
### Entre 2000 et 2010, la part des chefs ayant suivi une formation secondaire longue ou supérieure a progressé de 13 points

Niveau de formation du chef d'exploitation	2010			2000		
	Exploitations en %	Porcins en %	Porcs par exploitation nombre	Exploitations en %	Porcins en %	Porcs par exploitation nombre
Aucune ou primaire	4,3	2,7	720	16,0	10,4	600
Secondaire courte	45,1	38,0	1 000	46,6	42,9	800
Secondaire longue ou supérieure	50,5	59,3	1 400	37,4	46,8	1 100
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>1 200</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>900</b>

**Champ :** élevages de plus de 100 porcins ou plus de 20 truies.

Source : SSP – Agreste – Recensements agricoles 2000 et 2010

### L'effectif moyen de truies augmente avec le diplôme du chef d'exploitation



**Note de lecture :** en 2010, les chefs d'exploitation ayant un niveau ingénieur ou plus détiennent 3 % du cheptel de truies et 221 truies en moyenne par élevage. Les chefs d'exploitation ayant un BEPA détiennent 31 % des truies et 129 truies en moyenne par élevage.

**Champ :** ensemble des exploitations avec des truies.

Source : SSP – Agreste – Recensement agricole 2010

sur dix qui possède plus de 100 porcs ou 20 truies, a moins de 35 ans en 2010 contre près de un sur cinq en 2000. La part de cheptel qu'ils détiennent a été divisée par deux (21 % en

2000, 10 % en 2010). L'enjeu de transmission est important puisque 18 % du cheptel porcin est aux mains d'exploitants de plus de 55 ans en 2010 contre 7 % en 2000. L'atelier moyen à >

### Correspondance entre le diplôme et le niveau de formation

Niveau de formation	Diplômes de l'enseignement agricole
Aucune formation ou scolarisé jusqu'au primaire	
Études secondaires courtes ou scolarisé jusqu'au collège	CAPA (Certificat d'aptitude professionnelle agricole) BEPA (Brevet d'études professionnelles agricoles) BPA (Brevet professionnel agricole de niveau V)
Études secondaires longues ou études supérieures	BTA (Brevet de technicien agricole) Bac Technologique – Bac Professionnel BP REA (Brevet professionnel Responsable d'exploitation agricole) BTSA (Brevet de technicien supérieur agricole) Diplôme d'ingénieur -Diplôme universitaire

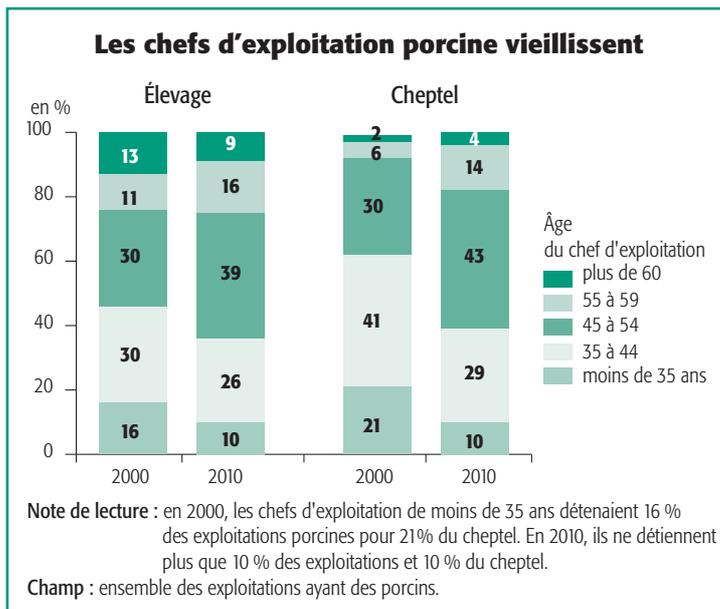
> reprendre à leur retraite sera aussi beaucoup plus grand, 1 200 porcs contre 700 en 2000. Enfin, la part des chefs d'exploitation de plus de 55 ans qui déclarent ne pas avoir de successeur connu (l'exploitation va disparaître) reste inchangée à 10 %. Cela concerne 8 % du cheptel porcin en 2010 (6 % en 2000).

**Christine Roguet**

*Ifip - Institut du porc*

**Marie-Anne Lapuyade  
Philippe Soler**

*SSP - Bureau des statistiques  
végétales et animales*

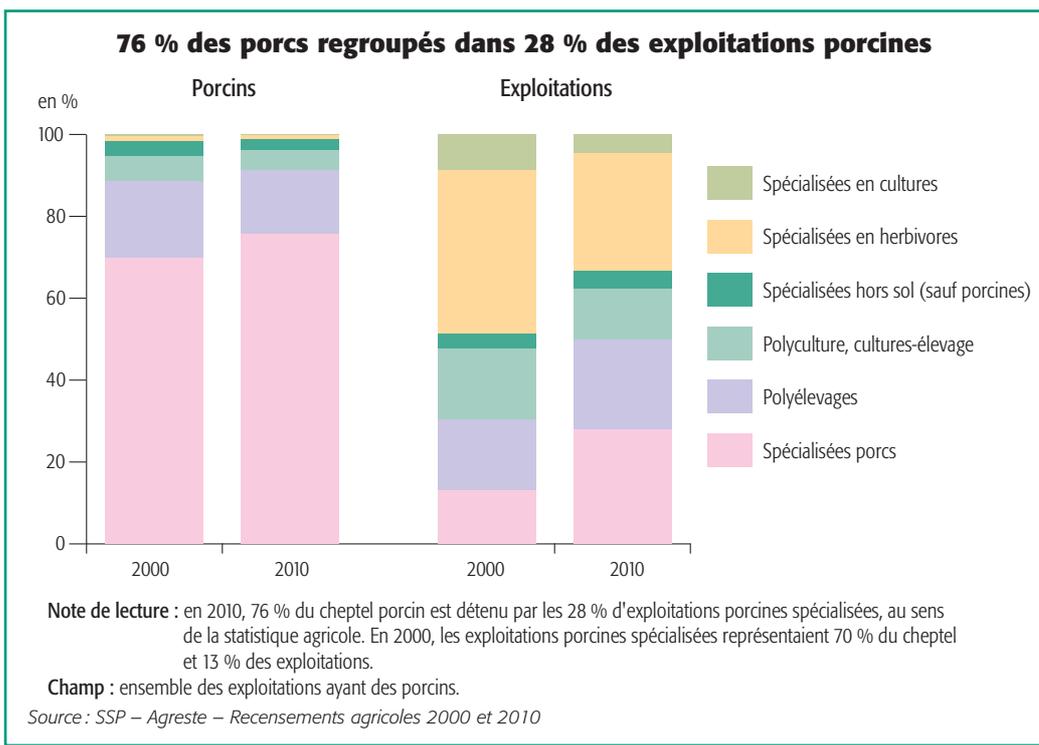


Source : SSP – Agreste – Recensements agricoles 2000 et 2010

## Les exploitations porcines spécialisées détiennent trois quarts des porcs du pays

■ En 2010, seulement 28 % des exploitations ayant des porcs sont considérées comme « spécialisées » dans cette production, au sens de la statistique agricole. Elles élèvent 76 % des porcs du pays en 2010, des parts en augmentation par rapport à 2000. Le porc est associé à une autre production animale (du lait souvent) dans 22 % des exploitations (16 % du cheptel porcin) et à des cultures (de manière significative) dans 12 % des exploitations (5 % du cheptel).

■ Une typologie est en cours de réalisation par les instituts techniques de l'élevage (Idele, Itavi et Ifip) en partenariat avec le SSP et l'Association permanente des chambres d'agriculture (Apc) dans le cadre du réseau mixte technologique (RMT) « Économie des filières animales ». Elle apportera un éclairage spécifique sur les différents types d'élevages porcins en France.



### Départements d'outre-mer : 2 200 élevages de porcs en 2010

■ Les départements d'outre-mer comptent 2 200 élevages ayant des porcs en 2010, pour un cheptel total de 103 000 têtes (dont 11 700 truies). Près de 60 % des élevages sont en Guadeloupe avec seulement 16 % du cheptel. 70 % des porcs des départements d'outre-mer se trouvent à La Réunion.

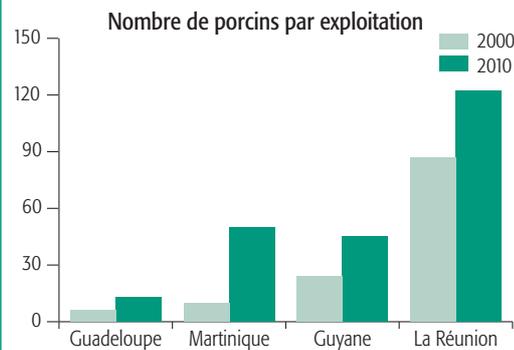
■ Le nombre d'élevage a été divisé par près de quatre entre 2000 et 2010. Le cheptel a connu une forte baisse : - 22 % sur l'ensemble et - 57 % pour les seules truies.

#### Répartition des élevages porcins

	2010			
	Exploitations ayant des porcs		Cheptel porcine	
	Tous porcs nombre	Truies	Tous porcs millier de têtes	Truies
Guadeloupe	1 260	529	16	2
Martinique	223	143	11	1
Guyane	115	94	5	1
La Réunion	580	331	71	7
<b>Dom</b>	<b>2 178</b>	<b>1 097</b>	<b>103</b>	<b>12</b>

Source : SSP – Agreste – Recensement agricole 2010

#### Augmentation générale de la taille moyenne des exploitations porcines dans les Dom



Champ : ensemble des exploitations des Dom ayant des porcs.

Source : SSP – Agreste – Recensements agricoles 2000 et 2010

### Moins d'élevages porcins mais des élevages plus grands

	Nombre d'exploitations ayant des porcs		Cheptel porcins milliers de têtes		Nombre d'exploitations ayant des truies		Cheptel de truies milliers de têtes	
	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010
<b>France métropolitaine</b>	<b>59 549</b>	<b>22 286</b>	<b>14 869</b>	<b>13 818</b>	<b>14 448</b>	<b>7 898</b>	<b>1 415</b>	<b>1 115</b>
Bretagne	9 102	5 799	8 161	7 843	4 680	3 160	729,3	607,5
Pays de la Loire	4 503	1 871	1 725	1 626	1 576	931	174,1	139,9
Basse-Normandie	1 907	768	589	576	606	357	57,9	47,7
Nord-Pas-de-Calais	1 742	750	525	488	975	399	56,9	41,4
Midi-Pyrénées	8 240	2 043	551	407	1 214	517	58,4	34,6
Aquitaine	8 955	2 460	503	404	720	302	48,2	32,5
Poitou-Charentes	2 187	630	389	402	416	204	43,0	32,0
Centre	1 512	526	347	336	472	212	42,5	31,5
Rhône-Alpes	4 834	1 803	415	299	629	268	28,3	22,3
Auvergne	3 915	1 143	309	258	646	250	34,2	22,2
Champagne-Ardenne	811	219	172	183	145	78	19,8	16,3
Picardie	658	221	170	155	241	89	17,4	11,7
Bourgogne	1 686	453	204	153	305	141	23,1	15,1
Haute-Normandie	421	215	166	144	187	85	18,7	13,3
Limousin	3 224	949	188	137	368	190	17,1	12,6
Franche-Comté	712	388	118	116	132	68	7,8	7,3
Alsace	1 348	481	90	103	180	94	9,8	8,9
Lorraine	1 859	756	108	103	305	146	14,5	9,5
Languedoc-Roussillon	884	312	46	30	119	74	6,0	3,8
Prov.-Alpes-Côte d'Azur	492	175	55	24	99	64	3,2	1,8
Corse	497	292	26	22	416	263	4,2	2,6
Île-de-France	60	32	12	8	17	6	0,6	0,3
<b>Départements d'outre-mer</b>	<b>7 854</b>	<b>2 178</b>	<b>132</b>	<b>103</b>	<b>4 990</b>	<b>1 097</b>	<b>27</b>	<b>12</b>
<b>France entière</b>	<b>67 403</b>	<b>24 464</b>	<b>15 001</b>	<b>13 921</b>	<b>19 438</b>	<b>8 995</b>	<b>1 442</b>	<b>1 127</b>

Champ : ensemble des exploitations porcines.

Note de lecture : les régions de la France métropolitaine sont classées par ordre décroissant des effectifs porcins en 2010.

Source : SSP – Agreste – Recensements agricoles 2000 et 2010

## Méthodologie et définitions

■ Les résultats de cette publication sont issus en majorité des recensements agricoles de 2000 et 2010. Ils concernent les seules exploitations agricoles ayant déclaré lors du passage de l'enquêteur un effectif de porcs. Les exploitations en vide sanitaire total lors du passage de l'enquêteur, ne font pas partie du champ de cette étude. Pour les besoins de l'étude, le champ a ensuite été restreint aux exploitations ayant une activité porcine considérée comme significative. Il s'agit des exploitations détenant 100 porcs et plus ou 20 truies et plus.

■ L'autre source statistique utilisée est issue de l'enquête sur le cheptel porcin. Cette enquête annuelle est réalisée en novembre par le SSP, sur un échantillon représentatif d'élevages porcins.

■ Le découpage de la France métropolitaine en **grandes régions d'élevages porcins** est le suivant :

- le **Grand-Ouest** regroupe les régions Basse et Haute-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes ;

- le **Nord-Est** regroupe les régions Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Alsace, Lorraine et Île-de-France ;

- le **Centre** regroupe les régions Centre, Bourgogne, Auvergne, Limousin, Rhône-Alpes ;

- le **Sud** regroupe Midi-Pyrénées, Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse.

■ **Exploitation agricole** : l'exploitation agricole est, au sens de la statistique agricole, une unité économique ayant une activité agricole qui atteint une certaine dimension économique et possède une gestion courante indépendante. Toutes les informations collectées sont rapportées à la commune siège de l'exploitation même si cette dernière intervient sur plusieurs communes.

■ **Porcins** : les effectifs recensés sont ceux des animaux présents. L'appellation « porcins » regroupe trois catégories :

les **truies** : truies reproductrices de 50 kg et plus, y compris les femelles n'ayant encore jamais mis bas et conservées pour le renouvellement des effectifs de truies (cochettes de renouvellement). Les truies de réforme sont exclues de cette catégorie ;

les **porcelets** : porcelets, y compris ceux en post-sevrage, non entrés en atelier d'engraissement ;

les **porcs à l'engrais ou porcs en engraissement** : jeunes porcs de 20 à 50 kg destinés à être engraisés et abattus autour de 115-118 kg de poids vif. Les truies de réforme et les verrats sont recensés dans cette catégorie.

■ **SAU** : superficie agricole utilisée. Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe et les cultures permanentes.

■ **PBS** : production brute standard. Il s'agit d'une unité statistique. Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés, pour chaque exploitation, selon des coefficients permettant le calcul de la production brute standard (PBS). Ces coefficients résultent des valeurs moyennes calculées sur la période 2005 à 2009. La PBS traduit un potentiel de production des exploitations permettant de les classer selon leur dimension économique. Ainsi, la PBS des petites exploitations est inférieure à 25 000 euros, celle des moyennes exploitations est comprise entre 25 000 et 100 000 euros et celle des grandes exploitations est supérieure à 100 000 euros.

■ **Otex** : la contribution des différentes productions à la PBS d'une exploitation permet de déterminer l'orientation technico-économique (Otex) de cette dernière. **Une exploitation porcine est dite spécialisée au sens de la statistique agricole si sa PBS résulte pour au moins des deux tiers de l'activité porcine.**

■ Les différents systèmes d'élevage porcin se définissent ainsi :

- **naissance avec vente au sevrage** : les porcelets nés sur le site sont vendus au sevrage, à 7-8 kg de poids vif et 3-4 semaines ;

- **naissance avec vente après post-sevrage** : les porcelets nés sur le site sont vendus en fin de post-sevrage. L'âge des porcelets, à un poids standardisé de 30 kg en fin de post-sevrage, est de 75 jours ;

- **naissance et engraissement (y compris avec entrée et sortie d'une partie des porcelets)** : les porcelets nés sur le site sont engraisés sur place pour être vendus en porcs charcutiers à 116 kg de poids vif en moyenne. Une partie des porcelets du site peut être vendue ou mise en production chez d'autres éleveurs, faute de places suffisantes pour les engraisser sur place ;

- **post-sevrage seul** : les porcelets entrent sur le site à 7-8 kg de poids vif et 3-4 semaines d'âge. Ils sont vendus à des engraisseurs à 30 kg de poids vif et 75 jours d'âge en moyenne ;

- **post-sevrage et engraissement** : les porcelets entrent sur le site à 7-8 kg de poids vif et 3-4 semaines d'âge. Ils sont vendus en porcs charcutiers à 116 kg de poids vif et 6 mois d'âge en moyenne ;

- **engraisseur seul** : les porcelets entrent sur le site à 30 kg de poids vif et 75 jours d'âge en moyenne. Ils sont engraisés pendant 115 jours pour être vendus en porcs charcutiers à 116 kg de poids vif en moyenne.